

Conduire un projet de reprise d'entreprise

RS7539 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 310m, 310p
Formacode(s)	32048, 32135, 32025
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/02/2026
Date d'échéance	27/02/2029

Certificateur(s)

INSTITUT REGIONAL DES CHEFS D'ENTREPRISE · SIRET : 35375799000067

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans un contexte où près de 700 000 entreprises françaises seront à transmettre d'ici 2030, la reprise d'entreprise représente un levier essentiel du renouvellement entrepreneurial et du maintien de l'activité économique dans les territoires. Malgré cet enjeu majeur, de nombreux projets échouent ou ne se concrétisent pas, faute de méthodologie rigoureuse, d'accompagnement adapté, ou de compétences structurées.

Cette certification s'adresse à des publics variés : aussi bien des repreneurs individuels – souvent issus d'horizons techniques ou opérationnels sans formation initiale en gestion – que des cadres ou dirigeants d'entreprise engagés dans des opérations de croissance externe ou de reprise dans le cadre de projets structurés (spin-off, filialisation, etc.). Elle vise in fine à sécuriser ces projets de transmission d'entreprise en dotant les porteurs de projet des compétences transversales indispensables à leur réussite professionnelle en tant que futurs dirigeants.

Les principaux facteurs d'échec identifiés dans les projets de reprise sont notamment l'inadéquation entre le profil du repreneur et l'entreprise cible, un diagnostic insuffisamment approfondi, une évaluation imprécise de l'entreprise, des modalités financières et juridiques mal maîtrisées, ou encore une transition post-reprise mal pilotée. Pour répondre à ces enjeux critiques, la certification mise en œuvre par l'IRCE apporte aux porteurs de projets les compétences nécessaires pour formaliser leur projet de reprise en adéquation avec leurs compétences, aspirations et moyens financiers réels, et ainsi identifier des entreprises pertinentes par des stratégies de prospection efficaces et diversifiées (plateformes spécialisées, réseaux professionnels, intermédiaires du marché).

Elle leur permet également d'acquérir la capacité d'analyser en profondeur l'entreprise cible, dans toutes ses dimensions (financière, commerciale, organisationnelle, humaine), en tenant compte notamment des aspects RSE et handicap, afin de détecter précisément les potentiels et risques associés à l'opération. À partir de ce diagnostic global, le candidat applique ensuite les principales méthodes de valorisation financière (EBITDA, méthode des flux de trésorerie actualisés, approche patrimoniale) pour estimer de manière argumentée et réaliste la juste valeur de l'entreprise à reprendre.

Dans la phase opérationnelle, la certification permet au repreneur de définir clairement les modalités juridiques et financières de la reprise (impact patrimonial et fiscal, montage juridique adéquat tel que holding ou LBO), tout en anticipant les différentes modalités possibles du rachat (protocoles d'accord, clauses spécifiques), pour garantir une négociation réussie et sécuriser juridiquement l'opération. Enfin, elle lui apporte les compétences nécessaires au pilotage efficace de la phase post-reprise, notamment en matière de gouvernance, d'élaboration d'un plan d'actions stratégique et opérationnel global, ainsi que de suivi financier et humain, intégrant pleinement les dimensions RSE et d'inclusion du handicap lorsque cela est pertinent.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Formaliser un projet de reprise d'entreprise en fonction des compétences, des aspirations et des ressources du repreneur, en établissant une fiche de cadrage synthétique et communicante, afin de définir une sélection de cibles

pertinentes et réalistes en adéquation avec le marché et les capacités réels du repreneur, et valoriser son projet auprès des potentiels cédants.

Identifier des entreprises à reprendre en mobilisant des stratégies de prospection appropriées et des outils comme des plateformes spécialisées, des réseaux professionnels et des intermédiaires du marché de la transmission, afin de détecter des opportunités en phase avec le projet de reprise.

Analyser la viabilité et la performance d'une entreprise cible en réalisant un diagnostic global dans ses dimensions financière, commerciale, organisationnelle et humaine (incluant le champ du handicap), afin de mesurer son potentiel, d'identifier et d'anticiper les risques liés à la reprise.

Appliquer différentes méthodes d'évaluation et de valorisation d'entreprise afin d'estimer sa juste valeur dans le cadre d'une négociation de reprise, en s'appuyant sur des outils financiers tels que l'EBITDA, la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) et l'approche patrimoniale.

Négocier les modalités de rachat en expérimentant des scénarios de reprise, en envisageant les modalités du protocole d'accord et clauses spécifiques, afin de faire élaborer les documents juridiques et contractuels nécessaires pour garantir la conformité et l'aboutissement de la transaction.

Définir une structuration juridique et financière adaptée à la reprise de l'entreprise, en sélectionnant un montage juridique approprié (holding, LBO, etc.) et en construisant un plan de financement équilibré, afin de sécuriser l'opération de reprise et d'optimiser son impact patrimonial et fiscal.

Piloter la transition post reprise en mettant en place une gouvernance efficace, un plan d'actions stratégique global et un suivi financier et opérationnel adapté, incluant le champ du handicap et la RSE le cas échéant, afin d'assurer la continuité et le développement de l'entreprise.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats à la formation doivent justifier :

- d'une expérience professionnelle préalable d'au moins 3 ans, exercée dans des fonctions de management opérationnel, de pilotage d'activité, de développement commercial ou technique, ou toute autre responsabilité impliquant la gestion d'équipes, de projets ou de budgets ;
- d'un projet de reprise d'entreprise, ou d'un projet structuré de croissance externe, de spin-off ou de filialisation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

L'accès aux épreuves d'évaluation en vue de l'obtention de la certification "Conduire un projet de reprise d'entreprise" est ouvert aux candidats ayant suivi la formation "Objectif Reprendre", ou toute autre formation dispensée par un organisme habilité par l'IRCE, dès lors que les contenus pédagogiques et les modalités mises en œuvre répondent intégralement aux attendus de la certification définis par l'organisme certificateur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé à minima de 3 membres :

- 1 représentant de l'organisme certificateur,
- 2 professionnels, experts du champ de la certification, et externes à l'organisme certificateur.

Base légale

Date de décision	27/02/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/02/2029
Date de dernière délivrance possible	26/08/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	21	—	—	—

2024	47	—	—	—
2023	43	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7539/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 500 €
Durée	75 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	8
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	16
Montant total engagé	40 000 €
Coût moyen par dossier	2 500 €
Durée moyenne	75 h
Période	04/2026 – 09/2026
France compétences	60 %
Reste à charge titulaire	39 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.